



## Brexit : les entreprises françaises du Royaume-Uni sur le départ

Un sondage exclusif pour « Le Monde » indique que 38% d'entre elles ont réduit leurs investissements et que 42% envisagent de délocaliser une partie de leurs activités. Article réservé aux abonnés

En termes économiques, « le Brexit est un cancer, pas un AVC [accident vasculaire cérébral] ». En clair, le choc n'est pas soudain et brutal, mais lent et graduel.

L'expression est d'Arnaud Vaissié, cofondateur du **Cercled'outre-Manche**, un think tank français basé à Londres. En partenariat avec les conseillers du commerce extérieur de la France, celui-ci a réalisé une étude, en exclusivité pour Le Monde, auprès de 71 patrons français du Royaume-Uni sur leurs préparations à la sortie de l'Union européenne (UE).

Il en ressort que le Brexit se ressent désormais à tous les niveaux : sur l'activité immédiate, 42 % des patrons ayant constaté un ralentissement depuis le référendum de juin 2016 ; sur les investissements, 38 % les ayant réduits au Royaume-Uni ; et sur l'activité future, 42 % ayant commencé à déplacer des activités, ou envisageant de le faire, vers la France ou le reste de l'UE.

Reste que, même si les « plaques tectoniques » ont commencé à bouger, on est loin du tremblement de terre, parce que les entreprises font face à un dilemme. D'un côté, elles doivent se préparer au pire et être prêtes à agir, peut-être dès le 12 avril, en cas de non-accord sur le Brexit. De l'autre, réagir trop vite, alors que les négociations sont en cours, risque d'être une perte de temps et d'argent inutile.

« Je ne peux pas prendre de risque »

Voilà pourquoi Cécile Reinaud est « prête à appuyer sur le bouton ». La fondatrice de Seraphine, une marque de vêtements pour femmes enceintes basée à Londres, a terminé ses discussions avec un entrepôt en région parisienne et peut signer le contrat... dès qu'elle y verra plus clair sur le Brexit. « S'il y a un report de longue durée, on n'actionnera pas notre plan. En revanche, si ce n'est qu'un court report, on l'actionnera. »

Actuellement, l'unique entrepôt de Seraphine est à Leeds, dans le nord de l'Angleterre, mais l'entreprise réalise 40 % de son chiffre d'affaires de 25 millions d'euros sur le continent européen, en grande partie grâce à la vente en ligne. Pas question de risquer de voir ses commandes ralenties à la frontière britannique en cas de Brexit dur.

« Avoir tout mon stock dans un seul endroit est bien plus efficace, mais je ne peux pas prendre de risque », explique Mme Reinaud. Elle a donc le choix : soit dépenser 250 000 euros pour l'entrepôt français, potentiellement pour rien ; soit conserver cette somme, en croisant les doigts pour que la sortie de l'UE se passe sans encombre.

L'exemple de Seraphine, qui a connu le succès grâce à la princesse Kate Middleton, qui a porté plusieurs de ses créations pendant ses grossesses, est typique.

M. Vaissié est également le cofondateur **d'InternationalSOS**, une multinationale de 11 000 salariés qui fournit de l'aide médicale à travers le monde. Lui aussi attend d'y voir plus clair sur le Brexit : « On a une usine de 200 employés qui fait des kits médicaux au Royaume-Uni. Si le Brexit se traduit par l'imposition de droits de douane, nous avons prévu d'en délocaliser la moitié, sans doute en Europe centrale. »

La sortie de l'UE a ouvert une boîte de Pandore

Il a aussi revu l'organisation de sa société, se demandant s'il était bien raisonnable de se concentrer autant sur la capitale britannique. S'il n'a forcé personne à quitter le siège de Londres, il a procédé à des embauches à Paris et aux Etats-Unis ; celles-ci auraient été faites au siège londonien avant le référendum. « Le vrai risque pour le Royaume-Uni est un lent déclin relatif,

comme ce qui est arrivé à la France depuis les années 1990 », ajoute M. Vaissié.

Pour beaucoup d'entreprises, la sortie de l'UE a ouvert une boîte de Pandore. Une fois que la question de l'emplacement de la société au Royaume-Uni est posée, Brexit ou pas, tout peut être remis en cause.

Dans cette logique, Cédric Filet, le fondateur d'Aldelia, une entreprise de ressources humaines, réfléchit très sérieusement à faire ses valises. Sa société de 400 salariés travaille essentiellement en Afrique et au Moyen-Orient, tandis que le siège de Londres ne compte qu'une quinzaine d'employés. « Nous avons regardé quelle était la ville européenne la mieux connectée par avion à l'Afrique, ainsi que la qualité de vie. Nous avons sélectionné Lisbonne. »

Dans son cas, l'impact du Brexit est loin d'être évident : il ne fait pas d'import ou d'export à la frontière britannique, et ne travaille pas dans une industrie régulée par l'UE, comme la pharmacie ou la finance. « Mais si le passage de la douane aux aéroports à Londres devient plus lent, ou s'il commence à y avoir besoin de visas, on a maintenant un plan B en place. »

Délocalisations dans le secteur de la finance

Comme beaucoup, il ne s'était jamais posé la question du déménagement. Il a créé sa société à Londres en 2005 parce qu'il y vivait déjà. Mais ce n'est soudain plus une évidence.

Un secteur est cependant plus avancé dans ses préparatifs : la finance, où 57 % des entreprises préparent une délocalisation partielle de l'activité. Très régulées, ces institutions savent depuis longtemps qu'elles vont perdre le passeport financier européen, qui leur permet de vendre leurs produits dans toute l'UE. Une étude du cabinet d'audit Ernst & Young chiffre à 7 000 le nombre d'emplois déjà délocalisés, auxquels il faut ajouter 2 000 recrutements locaux au sein des Vingt-Sept.

Cela pourrait n'être qu'un début, avertit cependant Pascal Boris, l'autre cofondateur du **Cercle d'outre-Manche** : « Pour l'instant, les vendeurs de produits financiers n'ont pas encore été délocalisés, mais ils pourraient suivre. » Les dommages causés par le Brexit ne font que commencer.

Eric Albert (Londres, correspondance)